

PRINCIPES GENERAUX D'ISOLEMENT

Actuellement des variants du SRAS-CoV-2, plus contagieux, circulent. Il convient de rester extrêmement vigilant·e et d'appliquer chaque jour les gestes barrières. Au moindre symptôme, isolez-vous et faites-vous tester.

Il est nécessaire de respecter une certaine période d'isolement en surveillant son état de santé si :

- Je suis testé·e positif·ve au Covid-19 ;
- Je suis en attente d'être dépisté·e car je présente des signes de la maladie ;
- Je suis en attente d'être dépisté·e car j'ai été identifié·e comme « cas contact » d'un·e malade ;
- J'ai été testé·e négatif·ve mais que je suis une personne à risque ;
- J'ai été testé·e négatif·ve mais je vis sous le même toit qu'une personne malade.

L'isolement peut être difficile à vivre, mais il est la solution indispensable pour se protéger et protéger les autres et ainsi contribuer à stopper l'épidémie.

COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON S'ISOLER ?

La durée de l'isolement dépend de votre situation :

- Si mon test au Covid-19 est positif, l'isolement doit durer au moins **10 jours à compter des premiers symptômes et prendre fin au plus tôt 48 heures** après la disparition des derniers symptômes ;
- Pour les cas confirmés asymptomatiques (variant ou non), **l'isolement de 10 jours pleins débute à partir du jour du test positif** ;
- **Si je suis cas contact d'une personne touchée par la Covid-19 et que je vis dans le même foyer familial**, je dois réaliser un test de dépistage antigénique immédiatement. Je reste isolé·e 7 jours de plus après les 10 jours d'isolement du malade et je refais un test à J7.
- **Si je suis cas contact d'une personne touchée par la Covid-19**, je dois réaliser un test de dépistage antigénique immédiatement. **En cas de test négatif, je dois respecter un isolement de 7 jours**. Après ces 7 jours et si je ne présente aucun symptôme, je réalise un nouveau test (antigénique ou RT-PCR) ;
- **De retour d'un déplacement depuis certains pays ou territoire**, je m'isole obligatoirement 7 jours minimum à compter du jour du retour.

QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS OU DE DIFFICULTES ?

Pour toute question ayant un lien avec votre état de santé, appeler votre médecin traitant.

Si vous vivez seul·e, si vous êtes inquiet·e, si vous avez besoin de parler,appelez le 0800 130 000. Cette plateforme téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe en France) permet d'obtenir des informations sur la Covid-19, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pendant la période d'isolement, il convient de respecter des règles d'hygiène strictes.

Ces informations sont extraites du site ameli.fr



Licence autorisant la réutilisation des informations et documents du CdG59

Vous êtes libre de réutiliser les informations :

de les reproduire, les copier, de les adapter, les modifier, les extraire et les transformer, de les diffuser, les redistribuer, les publier et les transmettre (y compris sous cette même licence), de les exploiter à titre commercial

Sous réserve que la mention suivante soit apposée sur le document réutilisé : "Source : CdG59- titre et lien du document - date de sa dernière mise à jour"

+